



# Conseil économique et social

Distr. générale  
11 novembre 2024  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

---

## Comité des droits économiques, sociaux et culturels

### Soixante-dix-huitième session

Genève, 8 septembre-3 octobre 2025

**Examen des rapports : rapports soumis par les États parties  
en application des articles 16 et 17 du Pacte**

## Réponses du Royaume des Pays-Bas à la liste de points concernant son septième rapport périodique\*.\*\*

[Date de réception : 30 octobre 2024]

---

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

\*\* Les annexes du présent document peuvent être consultées sur la page Web du Comité.



## **I. Pays-Bas**

### **A. Renseignements d'ordre général**

#### **Réponse au paragraphe 2 de la liste de points (E/C.12/NLD/Q/7)**

1. Le statut du droit international dans l'ordre juridique néerlandais est déterminé par les articles 93 et 94 de la Constitution néerlandaise. En vertu de l'article 94, une disposition de droit international peut être invoquée devant les tribunaux nationaux si elle est « contraignante pour toutes les personnes ». Les tribunaux nationaux déterminent si c'est le cas et donc s'ils peuvent appliquer directement la disposition.

2. En pratique, les tribunaux nationaux considèrent généralement que les droits énoncés dans le Pacte ne sont pas « contraignants pour tous », en raison de leur formulation (générale), de leur nature et de leur portée. Les dispositions du Pacte font référence à des objectifs sociaux. Le Pacte impose aux États parties l'obligation de mettre en œuvre ces objectifs par le biais de la législation nationale, mais pas l'obligation de conférer aux individus des droits qu'ils peuvent invoquer devant un tribunal. Par conséquent, la réalisation de ces droits nécessite généralement une décision politique concernant les moyens disponibles, abordables et efficaces pour y parvenir.

3. Les pouvoirs législatif et exécutif doivent cependant prendre en considération les droits économiques, sociaux et culturels. Ces droits sont énoncés dans des manuels et des guides qui en garantissent le respect et qui doivent être consultés au cours des processus législatifs, tels que le guide des politiques, le guide sur les droits économiques, sociaux et culturels et le guide sur la révision constitutionnelle. En outre, ces droits sont également pris en compte lors des contrôles internes et externes de la législation élaborée par le Gouvernement néerlandais.

#### **Réponse au paragraphe 3 de la liste de points**

4. Dans son programme, le nouveau Gouvernement néerlandais propose d'abolir l'interdiction constitutionnelle du contrôle des lois du Parlement par le pouvoir judiciaire et de mettre en place une cour constitutionnelle chargée d'exercer cette compétence. Le Gouvernement n'a pas encore détaillé ses plans pour mettre en œuvre cette proposition. Néanmoins, il semble probable que les droits économiques et sociaux ne relèvent pas (pleinement) du champ d'application de cette proposition, étant donné que le programme politique susmentionné ne mentionne que les droits fondamentaux classiques.

#### **Réponse au paragraphe 4 de la liste de points**

5. Les Pays-Bas ont lancé leur deuxième plan d'action national pour les droits de l'homme en décembre 2019. Ce plan d'action donne un aperçu de l'infrastructure et des politiques nationales en matière de droits de l'homme et présente 60 mesures visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des services pour tous. Presque toutes les mesures prévues dans le plan d'action ont été mises en œuvre ou menées à bien.

6. Dans le cadre législatif constitutionnel du Royaume des Pays-Bas, chacun des pays autonomes du Royaume a l'obligation de promouvoir la réalisation des droits humains et des libertés fondamentales, la sécurité juridique et la bonne gouvernance.

#### **Réponse au paragraphe 5 de la liste de points**

7. L'Institut néerlandais des droits de l'homme (NIHR) a pris plusieurs mesures relatives aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant des thèmes tels que le droit à un niveau de vie suffisant et le droit au logement. Il publie des conclusions non contraignantes sur des plaintes pour discrimination émanant de particuliers, conseille les décideurs aux niveaux national et local, communique des informations au Parlement et au grand public et coopère avec les organisations de la société civile.

8. La loi de 2024 relative à la protection contre la discrimination (*Wet bescherming tegen discriminatie* op de BES) étend le champ d'application de la législation antidiscriminatoire et le mandat du NIHR à Bonaire, Saba et St Eustache. Des ressources financières supplémentaires pour 2024 (100 000 euros) et 2025 (200 000 euros) ont été allouées au NIHR pour l'exécution de cette nouvelle tâche.

#### **Réponse au paragraphe 6 a) de la liste de points**

9. Le Plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme pour la période 2022-2026 est fondé sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Différents ministères et organismes d'exécution sont chargés de mettre en œuvre les mesures prévues par le Plan d'action, d'obtenir des résultats et de partager les conclusions pertinentes. Des rapports d'avancement annuels décrivent l'état de la mise en œuvre du Plan, le premier ayant été soumis en octobre 2023. Un rapport d'avancement est partagé tous les deux ans avec un groupe de réflexion composé de partenaires sociaux et d'experts.

10. La mise en œuvre du Plan d'action national n'est pas abordée dans le rapport annuel sur les droits de l'homme. Les résultats obtenus dans ce domaine sont consignés dans d'autres rapports, tels que le rapport à venir sur les résultats des activités de coopération pour le développement en 2023 et le rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action national. Le rapport sur les droits de l'homme rend compte de la politique, des efforts et des résultats des Pays-Bas en matière de droits de l'homme au niveau international. Le rapport pour 2023 porte principalement sur les cinq priorités thématiques de la politique néerlandaise en matière de droits de l'homme à l'étranger : la liberté d'expression, la liberté de religion et de conviction, l'égalité des droits pour les personnes LGBTIQ+, la protection des défenseurs des droits de l'homme et le renforcement de la société civile, ainsi que l'égalité des droits pour les femmes et les filles.

#### **Réponse au paragraphe 6 b) de la liste de points**

11. En vertu de la Directive européenne sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité, les entreprises qui relèvent de son champ d'application sont tenues de faire preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne les impacts négatifs liés aux droits de l'homme et à l'environnement dans le cadre de leurs propres activités et dans certaines parties de leur chaîne de valeur, y compris l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Les Pays-Bas vont transposer la Directive dans leur législation nationale. D'autres textes législatifs de l'UE comportant une dimension relative à la diligence raisonnable, tels que le Règlement sur le travail forcé, le Règlement sur la déforestation, la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et le Règlement sur les minerais provenant de zones de conflit, ont été ou seront mis en œuvre.

#### **Réponse au paragraphe 7 a) de la liste de points**

12. Le Gouvernement néerlandais procède périodiquement à une évaluation des risques liés aux changements climatiques pour tous les domaines susceptibles d'en subir les effets, tels que la santé, la nature, l'énergie et l'agriculture. Le prochain rapport sera publié en 2026 et portera sur les effets des changements climatiques qui affectent les personnes et les groupes défavorisés. En 2023, une étude de la vulnérabilité sociale par rapport à la chaleur a été réalisée, les données géographiques sur la chaleur étant reliées à des indicateurs socioéconomiques tels que l'âge, la santé et le revenu.

#### **Réponse au paragraphe 7 b) de la liste de points**

13. La stratégie nationale néerlandaise d'adaptation au climat a été publiée en 2016. Le plan national d'adaptation (2023) fournit une vue d'ensemble de toutes les politiques et actions nationales visant à améliorer la résilience climatique. Il définit cinq priorités, dont des mesures destinées à accroître les ressources consacrées à l'adaptation et à garantir une adaptation inclusive. Le nouveau plan d'adaptation est actuellement en cours d'élaboration et devrait être publié en 2026.

**Réponse au paragraphe 7 c) de la liste de points**

14. La stratégie de sécurité nationale du Royaume des Pays-Bas pour 2023 comprend un volet sur les risques en matière de sûreté et de sécurité liés au climat. Les Pays-Bas étant un pays de faible altitude et sujet aux inondations, la prévention des catastrophes liées à l'eau est une priorité. La loi Delta et le Plan Delta 2010 garantissent que les Pays-Bas sont protégés contre les inondations, préparés aux conditions météorologiques extrêmes et disposent d'un approvisionnement suffisant en eau douce. La loi relative à l'indemnisation en cas de catastrophes et d'accidents graves (*Wet tegemoetkoming schade bij rampen en zware ongevallen*) prévoit un soutien financier pour les personnes touchées par des catastrophes naturelles.

**Réponse au paragraphe 7 d) de la liste de points**

15. Tous les ministères participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation au climat. Ces efforts conjoints sont coordonnés par le Ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau. En outre, il appartient aux autorités régionales telles que les provinces et les administrations chargées de l'eau de mettre en application les mesures d'adaptation.

**Réponse au paragraphe 8 de la liste de points**

16. Les mesures du Plan néerlandais en faveur de la reprise et de la résilience qui contribuent à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels sont notamment les suivantes :

- Un programme de subvention pour l'apprentissage tout au long de la vie destiné aux résidents néerlandais au chômage ou menacés de chômage en raison de la pandémie de COVID-19 ;
- Une assurance invalidité pour les travailleurs indépendants, des réformes du système de retraite et des mesures de lutte contre le faux travail indépendant ;
- Des mesures visant à améliorer la disponibilité des logements à un coût abordable, y compris les nouveaux projets de construction et la planification centralisée ;
- La mise en place d'une réserve nationale en matière de soins de santé pour améliorer les capacités dans ce domaine ;
- Fourniture d'appareils, matériel d'apprentissage en ligne et financement des écoles pour atténuer les pertes d'apprentissage dues à la pandémie de COVID-19.

**B. Points relatifs aux dispositions générales du Pacte (art. 1<sup>er</sup> à 5)****Article 1 (par. 2)****Droit de disposer librement des richesses et des ressources naturelles****Réponse au paragraphe 9 de la liste de points**

17. Voir l'Annexe 1 – annexe statistique 1 à 6, pour les renseignements demandés.

**Article 2 (par. 2)****Non-discrimination****Réponse au paragraphe 10 de la liste de points**

18. L'Institut néerlandais des droits de l'homme (NIHR) publie un rapport annuel sur le nombre et le type de plaintes qu'il reçoit<sup>1</sup>. En outre, les bureaux de lutte contre la

<sup>1</sup> Ce rapport est disponible [ici](#).

discrimination, la police (*politie*) et les autres organismes officiels de signalement publient un rapport annuel sur les plaintes pour discrimination<sup>2</sup>.

### Réponse au paragraphe 11 de la liste de points

19. Un troisième programme national de lutte contre la discrimination et le racisme est prévu pour le début de l'année 2025. Le rapport final sur l'enquête de la Commission nationale de lutte contre le racisme et l'intolérance est attendu pour 2026.

20. La promulgation du projet de loi relatif à l'égalité de traitement dans les Caraïbes néerlandaises est prévue pour juillet 2026, comme programmé.

### Réponse au paragraphe 12 de la liste de points

21. Les initiatives néerlandaises concernant les risques liés à l'utilisation de systèmes de prise de décisions fondés sur des algorithmes dans le secteur public s'inscrivent dans le cadre du programme de travail relatif à la numérisation axée sur les valeurs.

22. Parmi les exemples de mesures prises par l'UE pour réglementer les algorithmes, figurent le règlement de l'UE sur l'intelligence artificielle et les négociations relatives à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Les mesures prises au niveau national comprennent la mise en place du registre des algorithmes, qui permet aux organismes du secteur public de fournir des informations sur les algorithmes qu'ils utilisent et sur la manière dont ceux-ci affectent les individus et les entreprises. En avril 2024, plus d'une centaine d'organismes du secteur public avaient collectivement publié 330 algorithmes, améliorant ainsi la transparence sur l'utilisation et l'impact des algorithmes du secteur public.

23. Un cadre de mise en œuvre est en cours d'élaboration pour une utilisation responsable des algorithmes et des systèmes d'IA dans le secteur public. L'objectif est d'atténuer le risque de violation des droits en fournissant des orientations claires et spécifiques aux organismes du secteur public pour garantir le respect des droits. Parmi les autres mesures en cours d'élaboration figurent celles visant à rendre obligatoire l'utilisation du registre des algorithmes, l'élaboration de normes de passation de marchés pour les algorithmes et les applications d'IA du secteur public, et le renforcement de la capacité réglementaire.

### Réponse au paragraphe 13 de la liste de points

24. Les mesures visant à promouvoir l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, des Sintis et des gens du voyage sont notamment les suivantes :

- Cent-soixante subventions et 55 bourses d'études supérieures ont été octroyées dans le cadre d'un programme pour 2000-2022 destiné à subventionner des projets et des activités visant à améliorer la participation et l'égalité des chances pour les Sintis et les Roms. Une évaluation des résultats et du suivi du programme est en cours ;
- Environ 1 million d'euros de subventions sont versées chaque année pour apporter un soutien supplémentaire aux écoles primaires fréquentées par au moins quatre élèves d'origine rom ou sinti ;
- Le programme OWRS apporte un soutien à l'éducation nationale pour les enfants des gens du voyage, des Roms et des Sintis, gère un service d'assistance pour les écoles et un réseau de partenaires comprenant des agents chargés du contrôle de l'absentéisme scolaire ainsi que des responsables municipaux ;
- Sept municipalités ont reçu collectivement 735 000 euros pour une étude pilote menée au cours de la période 2019-2022 visant à promouvoir la participation des jeunes roms et sintis à l'éducation et au marché du travail ;

<sup>2</sup> Il s'agit du Point de signalement des discriminations en ligne, du Médiateur national, du Médiateur des enfants et du NIHR. L'aperçu pour la période 2020-2023 se trouve dans ce [rapport](#).

- Un cadre pour la politique municipale en matière de caravanes et d'emplacements fournit aux autorités locales des lignes directrices concernant des politiques de logement conformes aux droits de l'homme pour les Roms, les Sintis et les gens du voyage ;
- De 2021 à 2023, des subventions ont été accordées pour 670 nouveaux emplacements ;
- La législation visant à renforcer la coordination gouvernementale dans le domaine du logement tiendra compte des besoins des caravaniers en matière d'hébergement.

### Article 3

## Égalité de droits entre les hommes et les femmes

### Réponse au paragraphe 14 a) de la liste de points

25. En 2019, les partenaires (par exemple les pères) ont obtenu le droit à une semaine de congé payé après la naissance de leur enfant (appelé congé de naissance pour les partenaires ou congé pour les partenaires). À compter de 2022, les partenaires peuvent également prendre neuf semaines de congé partiellement rémunéré à hauteur de 70 % de leur salaire. L'octroi de ces congés vise à permettre de concilier plus facilement les responsabilités professionnelles et familiales, à favoriser un partage égal des responsabilités et à maintenir la participation à long terme au marché du travail.

26. Pour permettre de concilier les soins aux enfants et un emploi rémunéré, les parents qui travaillent reçoivent l'allocation pour garde d'enfants, qui a été augmentée au-delà de l'indexation régulière en 2019, 2023 et 2024.

27. Le Gouvernement néerlandais mène actuellement des recherches sur la façon dont les gens perçoivent le thème de l'égalité entre les sexes sur le marché du travail, afin de mieux comprendre les perceptions et de formuler des solutions pour favoriser l'égalité entre les sexes.

### Réponse au paragraphe 14 b) de la liste de points

28. Le Gouvernement néerlandais a mis en place plusieurs programmes visant à soutenir les femmes défavorisées sur le marché du travail et à renforcer leur indépendance économique (par exemple, *Vakkundig aan het Werk*). En outre, il prend des mesures pour encourager les femmes à augmenter leur temps de travail. Ces mesures consistent notamment à allouer des ressources pour les dispositifs relatifs aux congés et à la garde d'enfants et à subventionner des projets pilotes visant à éliminer les goulets d'étranglement.

### Réponse au paragraphe 14 c) de la liste de points

29. Un volet du plan d'action contre la discrimination sur le marché du travail (*Actieplan arbeidsmarktdiscriminatie*) est un accord volontaire visant à créer un marché du travail plus inclusif. Les associations sectorielles, les organisations de la société civile et les entreprises sont encouragées à revoir à la hausse leurs ambitions dans les domaines du recrutement et de la sélection inclusifs, de la rétention et de l'avancement.

30. La Directive (UE) 2023/970 renforce l'application du principe de l'égalité de rémunération pour un même travail ou un travail de valeur égale entre les hommes et les femmes par le biais de la transparence des rémunérations et de mécanismes d'application. Le Gouvernement néerlandais s'emploie à mettre rapidement en œuvre cette directive.

31. Une nouvelle loi néerlandaise (*Wet ingroeiquote en streefcijfers*) fixe des quotas d'équilibre entre les sexes, obligeant les sociétés cotées en bourse à veiller à ce que leurs conseils de surveillance soient composés d'au moins un tiers de femmes et un tiers d'hommes. Si ce n'est pas encore le cas, toute nouvelle nomination au conseil de surveillance qui ne contribue pas à l'équilibre entre les hommes et les femmes sera invalidée. Les grandes entreprises doivent fixer des objectifs appropriés et ambitieux en matière d'équilibre entre les hommes et les femmes au niveau de l'encadrement supérieur, faire preuve de transparence quant à ces objectifs et élaborer des plans pour les atteindre.

## C. Points relatifs aux dispositions spécifiques du Pacte (art. 6 à 15)

### Article 6

#### Droit au travail

##### Réponse au paragraphe 15 de la liste de points

32. Le Gouvernement néerlandais rend compte chaque année des progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action contre la discrimination sur le marché du travail pour la période 2022-2025.

33. Voir l'Annexe 1 – annexe statistique 10, pour les renseignements demandés.

##### Réponse au paragraphe 16 de la liste de points

34. À la fin de 2023, la population active totale comptait 9,8 millions de personnes, dont 2,7 millions occupaient un emploi flexible. Parmi ce dernier groupe de personnes occupant un emploi flexible, 35 % travaillaient sur appel, sans horaires fixes, 24 % avaient un contrat à durée déterminée avec des perspectives de contrat à durée indéterminée, 15 % avaient un contrat à durée déterminée d'un an ou plus, 10 % avaient un contrat à durée déterminée de moins d'un an, et 14 % étaient des travailleurs intérimaires<sup>3</sup>.

35. Le travail flexible est plus fréquent chez les femmes, les travailleurs ayant une formation professionnelle et les personnes issues de l'immigration. Les travailleurs flexibles sont moins souvent économiquement indépendants et sont plus exposés à la pauvreté, au chômage et à l'inactivité. En raison de cette incertitude, les intéressés remettent à plus tard des événements de la vie tels que s'engager dans une relation, acheter une maison et avoir des enfants, voire y renoncent.

36. Le Conseil d'État examine actuellement un projet de loi (*Wetsvoorstel meer zekerheid flexwerkers*) qui offrira aux travailleurs flexibles une plus grande sécurité d'emploi et de revenu et améliorera leurs chances d'obtenir un contrat de travail à durée indéterminée.

### Article 7

#### Droit à des conditions équitables et satisfaisantes de travail

##### Réponse au paragraphe 17 de la liste de points

37. Le Gouvernement néerlandais joue un rôle proactif dans la protection des travailleurs migrants contre l'exploitation et la discrimination. Les recommandations du Groupe de travail sur la protection des travailleurs migrants (*Aanjaagteam bescherming arbeidsmigranten*) actuellement mises en œuvre sont axées sur le renforcement de la surveillance du secteur de l'emploi temporaire, l'amélioration des possibilités de logement, une application plus rigoureuse des dispositions visant à lutter contre les abus, l'amélioration de l'accès à l'information, une meilleure appréhension des mouvements migratoires et les mesures visant à faciliter l'accès à des soins de santé adéquats. Parmi les premiers résultats importants, il faut citer la présentation au Parlement, en 2023, d'un projet de loi visant à réglementer le secteur du travail temporaire.

38. En modernisant la législation relative à la lutte contre la traite des êtres humains, le Gouvernement néerlandais vise à renforcer l'efficacité de l'approche pénale en matière de traite (y compris l'exploitation du travail et les préjudices causés aux travailleurs migrants) et à intensifier les poursuites contre les auteurs d'infractions et améliorer la protection des victimes. Le Plan d'action contre la discrimination sur le marché du travail et le programme de travail « Pour un marché du travail inclusif » (*Voor een inclusieve Arbeidsmarkt, VIA*) devraient contribuer à protéger les travailleurs migrants contre la discrimination.

<sup>3</sup> TNO/CBS (2023), *Verhouding typen flexcontracten* – Flexbarometer, EBB, Q4 2023.

### Réponse au paragraphe 18 de la liste de points

39. Le droit au salaire minimum est régi par la loi sur le salaire minimum et l'allocation minimale de vacances (*Wet minimumloon en minimumvakantiebijslag*) et appliqué par l'Autorité néerlandaise du travail. À compter de 2024, le salaire minimum est fixé par heure, ce qui entraîne une augmentation de la rémunération mensuelle pouvant aller jusqu'à 11 % pour les travailleurs dont la semaine de travail dépasse trente-six heures en vertu de la convention collective de leur secteur.

40. En principe, le salaire minimum est indexé tous les six mois sur la base de l'évolution moyenne des salaires contractuels dans les secteurs privé et public, plutôt que sur l'inflation ou les prix à la consommation. Dans la pratique, les augmentations de prix tendent à se traduire par des augmentations des salaires contractuels. Tous les quatre ans au moins, le salaire minimum est réexaminé afin de déterminer si une revalorisation exceptionnelle est souhaitable. Le salaire minimum et les prestations qui y sont liées ont été augmentés de 10,15 % en 2023, de 3,75 % en janvier 2024 et de 3,09 % en juillet 2024. Le taux d'inflation prévu pour 2024 s'établit à 2,7 %. Dans le cadre de l'application de la Directive européenne relative à des salaires minimaux adéquats, des valeurs de référence indicatives seront utilisées pour évaluer leur adéquation.

41. L'évaluation la plus récente du salaire minimum montre dans quelle mesure il correspond au coût de la vie<sup>4</sup>. Elle examine également les mesures relatives aux prestations et à la fiscalité, telles que les augmentations de prestations. Il appartient au nouveau Gouvernement de prendre des décisions sur l'adéquation et le niveau du salaire minimum légal.

42. Comme suite au rapport du Comité relatif à un revenu minimum standard pour les Caraïbes néerlandaises (voir la réponse au paragraphe 24), le Gouvernement a relevé le barème des salaires minimaux dans les Caraïbes néerlandaises.

### Réponse au paragraphe 19 de la liste de points

43. En vertu de la loi sur les conditions de travail (*Arbeidsomstandighedenwet*), les employeurs sont tenus de créer un environnement de travail sûr, de mettre en place des mesures de prévention du harcèlement sexuel et de donner suite aux signalements et aux plaintes concernant des comportements inappropriés. Les employeurs peuvent formuler et appliquer des mesures disciplinaires. Un amendement à cette loi qui obligerait les employeurs à nommer des conseillers confidentiels fait actuellement l'objet d'un échange de vues au Sénat. En outre, un code de conduite obligatoire pour les employeurs et une procédure de plainte indépendante sont en cours d'élaboration.

44. Aux Pays-Bas, il n'est pas tenu de registre du nombre de plaintes, d'enquêtes ou de poursuites concernant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Toutefois, l'enquête nationale annuelle sur les conditions de travail<sup>5</sup> indique le pourcentage de la population active aux Pays-Bas affectée par une attention sexuelle inappropriée de la part de clients, de collègues et/ou de responsables. Ce chiffre était de 4,5 % en 2023 et de 4,4 % en 2022.

45. Dans le cadre du Programme national de lutte contre le harcèlement sexuel et la violence sexuelle, le Gouvernement collabore avec des organisations de la société civile pour réduire les comportements sexuels inappropriés. Il soutient les employeurs dans leurs efforts pour traiter les signalements de tels comportements avec toute la diligence requise et pour garantir une culture de travail sûre et favorable. Le Gouvernement travaille avec les partenaires sociaux pour mettre au point des mesures telles qu'une approche sectorielle et une formation pour les cadres, les comités d'entreprise et les employés. En ce qui concerne la pénalisation des auteurs, les employeurs peuvent prendre des mesures disciplinaires en vertu du droit privé et, le cas échéant, des poursuites peuvent être engagées en vertu de la loi sur les infractions sexuelles (*Wet seksuele misdrijven*).

<sup>4</sup> Documents parlementaires, Chambre des représentants, 2023/2024, 29 544, n° 1230.

<sup>5</sup> [https://www.cbs.nl/nl-nl/maatwerk/2024/16/nationale-enquete-arbeidsomstandigheden--nea---2023-onderzoeksbeschrijving?pk\\_campaign=social\\_share](https://www.cbs.nl/nl-nl/maatwerk/2024/16/nationale-enquete-arbeidsomstandigheden--nea---2023-onderzoeksbeschrijving?pk_campaign=social_share).

46. La loi portant ratification de la Convention (n° 190) de l'OIT sur la violence et le harcèlement a été soumise au Conseil d'État qui a donné son avis en septembre 2024. La loi portant ratification sera bientôt présentée au Parlement.

## **Article 8**

### **Droits syndicaux**

#### **Réponse au paragraphe 20 a) de la liste de points**

47. Les Pays-Bas ont ratifié la Convention n° 135 de l'OIT, qui spécifie que les représentants des travailleurs doivent bénéficier de facilités dans l'entreprise. Les modalités pratiques de l'accès des représentants syndicaux au lieu de travail sont définies dans les conventions collectives de travail. En 2022, la recherche a montré que dans 75 des 98 conventions collectives évaluées, couvrant 71 % de tous les travailleurs qui relèvent d'une convention collective, des dispositions sont en place pour faciliter le travail syndical, y compris l'accès au lieu de travail<sup>6</sup>.

48. Les facilités réglementées dans les conventions collectives sont l'accès aux salles de réunion et aux canaux de communication (32 % des travailleurs), les dispositions relatives aux canaux de communication internes uniquement (19 %) et l'accès aux salles de réunion uniquement (16 %). Pour 5 % des travailleurs, l'accès aux salles de réunion, aux canaux de communication et aux photocopieuses est prévu dans les conventions collectives. Les partenaires sociaux indiquent toutefois que ces chiffres peuvent différer de la pratique. S'il existe des situations dans lesquelles l'accès est accordé sans dispositions formelles, il existe aussi des situations dans lesquelles des dispositions formelles existent mais où les employeurs individuels n'accordent pas l'accès.

49. La Chambre des représentants a récemment demandé à examiner si le Gouvernement pouvait mieux garantir le droit d'accès des représentants syndicaux aux lieux de travail. Le Gouvernement travaille sur cette analyse.

#### **Réponse au paragraphe 20 b) de la liste de points**

50. En raison de la liberté d'association et de contrat, les parties à la négociation collective sont libres de décider avec qui elles négocient et concluent une convention collective de travail. Ces conventions peuvent également être conclues avec des syndicats plus petits. Le Gouvernement est actuellement en pourparlers avec les partenaires sociaux au sujet du système de la convention collective de travail.

#### **Réponse au paragraphe 20 c) de la liste de points**

51. Le droit de grève aux Pays-Bas est fondé sur les articles 6 et G de la Charte sociale européenne et réglementé par la jurisprudence néerlandaise. En vertu de la Charte, ce droit ne peut faire l'objet de limitations que si celles-ci sont prescrites par la loi et nécessaires, dans une société démocratique, pour garantir le respect des droits et des libertés d'autrui ou pour protéger l'intérêt public, la sécurité nationale, la santé publique ou les bonnes mœurs.

52. L'article 10 de la loi relative au détachement de travailleurs par l'intermédiaire d'agences de travail temporaire (*Wet allocatie arbeidskrachten door intermediairs*) interdit à ces agences et aux intermédiaires analogues de fournir des travailleurs pendant une grève. En cas de suspicion de violation, les partenaires sociaux ou d'autres parties concernées peuvent soumettre une demande motivée à l'Autorité néerlandaise du travail. Dès réception d'une telle demande, l'Autorité mène une enquête approfondie à laquelle toutes les parties concernées sont tenues de collaborer. Le rapport qui en résulte est remis aux intéressés et peut être utilisé pour engager une procédure devant un tribunal civil.

<sup>6</sup> [Facilities for trade union activities](#) (2023), Ministère des affaires sociales et de l'emploi.

## Article 9

### Droit à la sécurité sociale

#### Réponse au paragraphe 21 de la liste de points

53. Les recommandations récentes sur l'adéquation et l'accessibilité du système de sécurité sociale concernent notamment la mise en place d'une commission indépendante sur les goulets d'étranglement dans le système néerlandais d'incapacité de travail (OCTAS), la Commission des minima sociaux et les rapports du Médiateur national. En septembre 2024, le nouveau Gouvernement néerlandais a annoncé dans son programme qu'il mettrait en œuvre les recommandations issues de ces rapports et d'autres documents en simplifiant le système de sécurité sociale, les prestations complémentaires et l'impôt sur le revenu. L'objectif est de promouvoir l'accessibilité et la clarté du système de sécurité sociale et de prévenir l'insécurité juridique.

54. L'Agence néerlandaise d'administration de l'assurance des personnes employées travaille actuellement sur un projet visant à améliorer la communication concernant ses programmes pour les jeunes personnes handicapées et à les faire mieux connaître. Les personnes qui, en raison d'un handicap de longue durée, ne peuvent pas travailler (totalement ou partiellement) peuvent également bénéficier des dispositions prévues par la loi sur le travail et le revenu selon la capacité de travail (WIA). Tous les citoyens néerlandais (avec ou sans handicap) peuvent bénéficier d'un complément de revenu jusqu'à concurrence du minimum social de moyens d'existence (*bijstandsnorm*). Ce montant est déterminé en fonction du salaire minimum, de l'âge et de la situation de vie. Le minimum social a augmenté parallèlement aux récentes hausses du salaire minimum (voir la réponse au point 18).

55. Ces prestations de sécurité sociale et le minimum social s'appliquent à tous les résidents néerlandais, toutes municipalités confondues. Les municipalités néerlandaises peuvent choisir d'accorder des avantages supplémentaires en fonction de leur politique de lutte contre la pauvreté ; ceux-ci viennent s'ajouter aux minima sociaux.

## Article 10

### Protection de la famille et de l'enfant

#### Réponse au paragraphe 22 de la liste de points

56. Voir l'Annexe 1 – annexe statistique 7, pour les renseignements demandés.

57. Dans le système décentralisé des Pays-Bas, les municipalités sont responsables de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la violence domestique et la maltraitance d'enfants. Les autorités municipales collaborent avec les organisations qui fournissent des soins et de l'aide. Le gouvernement central n'est pas habilité à contrôler les capacités des municipalités mais celles-ci sont consultées sur les problèmes qu'elles rencontrent.

58. Le centre de conseil et de signalement des violences domestiques (*Veilig Thuis*) effectue des interventions, veille à ce que l'assistance et le soutien soient déployés et mène des recherches. Les particuliers et les professionnels peuvent contacter *Veilig Thuis* s'ils soupçonnent des violences domestiques ou des maltraitances d'enfants. Le Protocole relatif à la violence domestique et à la maltraitance des enfants (*Meldcode huiselijk geweld en kindermishandeling*) aide les professionnels à examiner attentivement et à décider s'il est nécessaire de faire un signalement à *Veilig Thuis*.

59. Le Gouvernement ne dispose pas de données quantitatives sur les mesures d'aide et de réadaptation prises en faveur des victimes. Les données présentées correspondent au nombre de cas renvoyés par *Veilig Thuis* à d'autres organisations, et non au nombre total de cas.

#### Réponse au paragraphe 23 de la liste de points

60. Voir l'Annexe 1 – annexe statistique 8, pour les renseignements demandés.

## 61. Aperçu des faits nouveaux récents :

- En 2020, les directives d'application de la loi sur les étrangers de 2000 (*Vreemdelingencirculaire*) ont été modifiées pour permettre d'enquêter sur des cas individuels afin de déterminer si un enfant adulte a formé une famille de manière indépendante en s'engageant dans une relation ou un mariage.
- En 2021, le Service de l'immigration et de la naturalisation a signé des accords de coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). L'OIM coopère à la collecte d'échantillons d'ADN et le HCR réalise des entretiens vidéo dans les cas de regroupement familial.
- En 2022, en vertu d'une mesure temporaire concernant le regroupement familial en matière d'asile, les membres de la famille des bénéficiaires d'une protection internationale se sont vu interdire de se rendre aux Pays-Bas pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois ou jusqu'à ce que le bénéficiaire d'une protection internationale dispose d'un logement adéquat. Cette mesure a été supprimée en février 2023, le Conseil d'État ayant jugé qu'elle était contraire au droit national. La question de savoir si les enfants adultes des bénéficiaires d'une protection internationale peuvent prétendre au regroupement familial doit être examinée au cas par cas, l'âge seul n'étant pas un facteur déterminant. La procédure a été adaptée en conséquence.
- À compter de 2022, les pièces justificatives officielles et non officielles ne peuvent plus être évaluées isolément et doivent être évaluées dans leur intégralité et conjointement pour déterminer si l'identité et les liens familiaux ont été établis de manière plausible. La même année, le Gouvernement a proposé des amendements à la loi sur les délais de décision dans les cas de regroupement familial en matière d'asile, portant de trois à neuf mois le délai de décision pour les demandes de visa des membres de la famille des bénéficiaires d'une protection internationale. En décembre 2023, le Conseil d'État a jugé que les demandes individuelles de regroupement familial qui ont été refusées doivent toujours être réexaminées sur la base de l'article 8 de la CEDH.

**Article 11****Droit à un niveau de vie suffisant****Réponse au paragraphe 24 de la liste de points**

62. À l'heure actuelle, le revenu minimum des résidents des Caraïbes néerlandaises n'est pas suffisamment garanti et un grand nombre de personnes vivent dans la pauvreté. Le Gouvernement néerlandais a mis en place les investissements importants ci-après afin de réduire la pauvreté dans les Caraïbes néerlandaises et de donner suite aux recommandations du Comité sur l'instauration d'un revenu minimum pour les Caraïbes néerlandaises :

- À compter de 2022, un budget structurel de 30 millions d'euros est consacré à la réduction de la pauvreté dans les Caraïbes néerlandaises ;
- En 2024, 30 millions d'euros supplémentaires (et à partir de 2025, 32 millions d'euros) ont été alloués pour augmenter les revenus, réduire le coût de la vie et lutter contre la pauvreté dans les Caraïbes néerlandaises ;
- Une allocation temporaire énergie a été instituée pour les ménages à faible revenu ainsi qu'une subvention supplémentaire pour l'électricité. En 2024, les subventions pour l'eau potable et Internet ont été temporairement augmentées ;
- Des repas scolaires gratuits ont été distribués en 2023 et 2024. Un montant de 700 000 euros par an a été alloué pour les transports publics dans les îles. La Banque alimentaire de Bonaire recevra une contribution annuelle de 300 000 euros à compter de 2024 ;

- Un montant de 1 million d'euros a été alloué en 2023 et en 2024 pour soutenir les politiques locales de lutte contre la pauvreté en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les parents qui n'ont pas les moyens d'acheter des fournitures scolaires ou des équipements sportifs.

### Réponse au paragraphe 25 de la liste de points

63. Un élément clef de la politique du logement est le Programme national pour le logement et la construction de logements (*Nationale Woon- en Bouwagenda*), qui vise à améliorer la disponibilité de logements abordables en construisant 981 000 nouveaux logements d'ici à 2030. Les deux tiers des nouveaux logements seront des logements locatifs sociaux, des logements locatifs pour les ménages à revenu moyen et des logements d'un coût abordable occupés par leur propriétaire. Le programme en faveur du logement abordable (*Betaalbaar wonen*) vise à promouvoir et à améliorer l'accès au logement abordable en réglementant le secteur locatif pour les ménages à revenu moyen, en construisant des logements abordables, en s'attaquant au problème des coûts élevés du logement pour les ménages à faible revenu et en améliorant les protections des locataires et des propriétaires occupants.

64. Avec le programme « Un foyer pour tous » (*Een thuis voor iedereen*), les accords administratifs et la législation introduite pour améliorer la coordination gouvernementale dans le domaine du logement (*wetsvoorstel Versterking regie volkshuisvesting*), le Gouvernement s'efforce d'obtenir un nombre suffisant de logements abordables et une répartition égale des groupes cibles spécifiques entre les municipalités. En vertu de la loi sur les bonnes pratiques des propriétaires (*Wet goed verhuurderschap*), les travailleurs migrants doivent recevoir des informations sur leurs droits et obligations en tant que locataires dans une langue qu'ils comprennent.

65. L'Union néerlandaise des locataires, l'organisme national qui représente les intérêts des locataires, a reçu une subvention supplémentaire pour la période 2023-2025 au titre d'un projet visant à soutenir la participation et l'apport des locataires en ce qui concerne les activités des associations de logement (telles que la rénovation et la démolition de logements).

66. Un rapport national de suivi de la discrimination sur le marché du logement locatif est publié chaque année. Le dernier rapport en date fait état d'une légère diminution de la discrimination. Les résultats sont examinés périodiquement avec les parties concernées, au niveau tant officiel que politique. En vertu de la loi sur les bonnes pratiques des propriétaires, ceux-ci et les agences de location sont tenus d'utiliser un processus de sélection transparent et compréhensible, fondé sur des critères de sélection objectifs et pertinents, et doivent expliquer aux candidats non retenus les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été sélectionnés. Avec le soutien du Gouvernement, des cours de formation sont proposés aux agents immobiliers pour les aider à prévenir et à combattre la discrimination dans le processus d'achat d'un logement.

### Réponse au paragraphe 26 de la liste de points

67. Voir l'Annexe 1 – annexe statistique 9, pour les renseignements demandés.

68. L'Agence centrale pour l'accueil des demandeurs d'asile calcule la capacité des abris municipaux ordinaires, d'urgence et temporaires. En période de faible disponibilité, le taux d'occupation peut dépasser la capacité. Un accueil adéquat comprend l'accès à un logement ou un abri, à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'aux soins de santé.

69. Les mesures prises pour garantir que les centres d'accueil sont en nombre suffisant sont les suivantes :

- Augmenter le nombre de lieux d'accueil, qui peuvent être de taille variable ;
- Agir de concert avec les organisations de la société civile, telles que les organisations humanitaires et les églises, ainsi qu'avec les provinces, afin de mettre en place des sites d'accueil et des logements ;

- Réduire le taux d'occupation des centres d'accueil en augmentant le nombre de logements, notamment par le biais de centres de relogement temporaire et d'un hébergement temporaire dans des hôtels, et créer 375 000 logements temporaires pour les bénéficiaires et les Néerlandais.

## **Article 12**

### **Droit à la santé physique et mentale**

#### **Réponse au paragraphe 27 a) de la liste de points**

70. Pour répondre aux besoins croissants en matière de soins de santé d'une population vieillissante et compte tenu d'une capacité limitée, le Gouvernement néerlandais améliore la viabilité budgétaire, la qualité et l'accessibilité des soins de santé, tout en atténuant les problèmes structurels de pénurie de main-d'œuvre.

71. L'accord sur la santé et la vie active conclu avec les municipalités, les services de santé et les assureurs renforce et étend les interventions de santé publique, en accordant une attention particulière aux groupes de population vulnérables. Les pouvoirs publics et le secteur des soins de santé agissent conjointement pour renforcer la valeur des soins de santé en se concentrant sur les interventions les plus susceptibles de produire les résultats souhaités par les patients.

72. Les autorités publiques, le secteur des soins de santé et les défenseurs des droits des patients travaillent ensemble pour renforcer les soins primaires en améliorant les soins en ligne et l'infrastructure de données, et en intégrant les services de santé afin de mieux servir les patients et de maîtriser les coûts. Pour pallier les pénuries de main-d'œuvre, un programme visant à préparer le marché du travail à l'avenir dans le secteur de la santé et des soins est mis en œuvre et combine diverses initiatives qui stimulent les méthodes de travail innovantes, améliorent les pratiques en matière d'emploi et encouragent le développement et la fidélisation des employés.

#### **Réponse au paragraphe 27 b) de la liste de points**

73. Le système de santé néerlandais fournit des soins de santé accessibles, tandis que les bureaux d'administration des soins et les assureurs ont un devoir de diligence et que les municipalités ont un devoir d'assistance. Le Centre d'évaluation des besoins en soins (CIZ) est une institution indépendante qui évalue les besoins des personnes. Une évaluation des besoins en soins délivrée par la CIZ est nécessaire pour obtenir l'accès aux soins de longue durée, qui peuvent comprendre des soins en institution et à domicile. L'évaluation est indépendante et fondée sur un cadre législatif national. Il existe différents profils de soins, tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées. Les évaluations émises par la CIZ sont pérennes et ne sont pas soumises à révision annuelle ou semestrielle.

#### **Réponse au paragraphe 27 c) de la liste de points**

74. L'Accord national de prévention de 2018 fixe des objectifs et des moyens pour réduire les taux de tabagisme, d'obésité et d'alcoolisme.

75. Pour créer une génération sans tabac d'ici à 2040, les accises sur le tabac ont été augmentées et les cigarettes électroniques aromatisées (vapotage) ont été récemment interdites. La vente en ligne de tabac et de cigarettes électroniques a été interdite et les ventes hors ligne ont été considérablement restreintes. Les calculs modélisés montrent que si l'Accord national de prévention contribue à réduire le tabagisme et l'obésité, les mesures n'ont eu qu'un impact minime sur la consommation problématique d'alcool. Des efforts plus importants sont nécessaires pour réaliser ces ambitions. C'est pourquoi, en 2023, un accord supplémentaire a été signé par les pouvoirs publics et le secteur des soins de santé afin de promouvoir des modes de vie sains et de réduire les inégalités en matière de santé d'ici à 2040.

76. Comme dans d'autres pays, le nombre annuel de nouveaux diagnostics de cancer a augmenté de manière significative aux Pays-Bas. En novembre 2023, le Collectif néerlandais contre le cancer (composé de plus d'une centaine de parties prenantes) a lancé le Programme néerlandais de lutte contre le cancer, qui fixe 20 objectifs couvrant l'ensemble du parcours

des patients atteints d'un cancer. Le Gouvernement néerlandais contribue au Programme et aux objectifs qui le sous-tendent.

#### **Réponse au paragraphe 27 d) de la liste de points**

77. Le Gouvernement néerlandais élabore actuellement une ligne directrice sur les personnes présentant des différences de développement sexuel et les personnes intersexes et mène une étude avec les parties prenantes et les professionnels de la santé afin de déterminer comment éviter les traitements médicaux ou chirurgicaux inutiles. Ils examinent également les avantages et les inconvénients d'une interdiction légale des traitements médicaux et chirurgicaux inutiles. L'élaboration de la ligne directrice et l'étude devraient être achevées au deuxième trimestre de 2024.

### **Articles 13 et 14 Droit à l'éducation**

#### **Réponse au paragraphe 28 de la liste de points**

78. L'Inspection de l'éducation évalue chaque établissement scolaire du pays une fois par an. Sur la base de cette analyse annuelle des résultats et d'éventuelles enquêtes complémentaires, l'Inspection détermine si une supervision supplémentaire est nécessaire. *Peil.onderwijs* désigne l'ensemble des enquêtes périodiques menées dans l'enseignement primaire et secondaire, qui alimentent un large dialogue sur la qualité de l'éducation dans une série de domaines.

79. Les Pays-Bas font face à une pénurie de personnel dans le secteur de l'éducation. Le Gouvernement consacre 1,5 milliard d'euros supplémentaires à des mesures structurelles afin d'augmenter les salaires dans l'enseignement primaire, de réduire la pression liée au travail et d'accorder plus de temps au développement individuel. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement et le secteur ont conclu des accords dans le cadre d'un plan de travail visant à améliorer l'éducation, intitulé *Samen voor het beste onderwijs* (« Ensemble pour la meilleure éducation »).

#### **Réponse au paragraphe 29 de la liste de points**

80. En 2022, les Pays-Bas ont commencé à réviser les objectifs pédagogiques, qui sont les exigences minimales statutaires auxquelles les établissements doivent satisfaire dans les domaines du programme scolaire. Ces objectifs indiquent ce que les enfants devraient apprendre et savoir à terme. Ils ne prescrivent pas la matière spécifique à enseigner, ni n'imposent une théorie éducative ou une méthode d'enseignement spécifique. L'Inspection veille au respect de ces exigences.

81. Dans chaque domaine d'études, les objectifs pédagogiques sont définis par une équipe composée d'enseignants, d'experts en la matière, d'experts des programmes scolaires et d'un gestionnaire de processus indépendant. Pendant un à deux ans, ils travaillent à l'élaboration de nouveaux objectifs provisoires. Tout au long du processus, ils reçoivent les conseils d'un réseau consultatif comprenant des représentants syndicaux et des organisations de la société civile, ainsi que d'un groupe de consultation sur la faisabilité pour les élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques. Cette approche garantit que les objectifs pédagogiques provisoires seront largement soutenus.

82. Les syndicats ont obtenu une subvention pour leur permettre de jouer un rôle actif dans le recrutement et la sélection des membres de l'équipe et des réseaux consultatifs.

83. Dans le système éducatif néerlandais, l'éducation aux droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, relève de la « citoyenneté ». Les objectifs pédagogiques provisoires en matière de citoyenneté sont en cours d'élaboration, l'accent étant mis sur les droits de l'homme. Conformément à la liberté d'enseignement, les établissements scolaires disposent d'une grande latitude pour déterminer comment organiser leur éducation à la citoyenneté.

## Article 15

### Droits culturels

#### Réponse au paragraphe 31 de la liste de points

84. La loi sur l'utilisation du frison (*Wet gebruik Friese taal*) spécifie que le gouvernement central et la province de Fryslân partagent une responsabilité et un devoir de vigilance à l'égard de la langue et de la culture frisonnes. Les détails et les priorités de cette responsabilité partagée sont définis dans des accords administratifs périodiques. Ils concernent notamment la visibilité du frison, la numérisation du frison et la place du frison dans l'éducation et la recherche.

85. Dans le cadre de l'accord administratif le plus récent, le gouvernement central a débloqué 18 millions d'euros pour la protection et la promotion de la langue et de la culture frisonnes. Les ressources ci-après sont spécifiquement affectées à l'éducation :

- 1,4 million d'euros par an pour optimiser l'enseignement du frison, une attention particulière étant accordée au soutien des professeurs de frison dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- 500 000 euros par an pendant cinq ans pour un groupe de recherche pratique sur la langue frisonne au niveau de l'enseignement secondaire professionnel ;
- Ressources financières pour un programme de licence universitaire en langue et culture frisonnes ;
- 250 000 euros pour une option en journalisme frison.

#### Réponse au paragraphe 32 de la liste de points

86. Des concertations avec les communautés rom et sinti seront organisées pour discuter de la reconnaissance de ces communautés en tant que minorités nationales. Le Parlement sera informé de ces concertations et de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Par la suite, il sera invité à décider si ces communautés doivent être reconnues au titre de la Convention-cadre.

## II. Aruba

### Renseignements d'ordre général

#### Réponse au paragraphe 4 de la liste de points

87. Il est prévu d'adopter un plan d'action national pour Aruba. L'élaboration de ce plan est en cours. Un sous-comité, composé de membres du comité intergouvernemental des droits de l'homme, qui fait également rapport en ce qui concerne Aruba dans le cadre des conventions sur les droits de l'homme, a été créé pour accomplir cette tâche. Le Bureau des relations extérieures coordonnera ces efforts et a fait de ce plan une priorité.

#### Réponse au paragraphe 5 de la liste de points

88. La procédure de recrutement et de sélection pour la nomination d'un médiateur est terminée. Le médiateur sera nommé et assermenté à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Comme indiqué précédemment, une étude plus approfondie sera menée à l'avenir pour évaluer la conformité des institutions du médiateur et du médiateur des enfants avec les Principes de Paris et pour déterminer s'il est nécessaire de créer une troisième institution ou de relier ces institutions entre elles. Aruba n'a pas encore d'expérience en matière de médiateur ou de médiateur des enfants et est une petite île aux ressources limitées.

## Article 10

### Protection de la famille et de l'enfant

#### Réponse au paragraphe 22 de la liste de points

89. Depuis 2019, plus de 300 professionnels ont été formés à l'application des « Signes de sécurité », une approche de la protection de l'enfance fondée sur les relations et la sécurité.

90. Au cours des années 2020 et 2021, deux établissements résidentiels fonctionnant 24 heures sur 24 ont été ouverts pour les enfants handicapés. L'un fournit des services 24 heures sur 24 aux enfants à risque et aux jeunes adultes âgés de 6 à 24 ans souffrant d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du développement ; l'autre accueille des personnes âgées de 6 ans et plus qui souffrent de handicaps multiples.

91. En avril 2021, un code national pour la sécurité de l'enfant a été élaboré. Ce code prévoit le signalement obligatoire des cas de maltraitance et de négligence à l'égard des enfants et définit cinq mesures à prendre par les professionnels. Des professionnels ont été formés pour mettre en œuvre le code dans leurs organisations respectives dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de l'éducation et de la justice.

92. Pour renforcer la politique et la capacité institutionnelles du Département de la protection de la jeunesse, un système d'information sur la gestion automatisé et intégré, auquel sont reliées les agences clefs de tous les secteurs, a été mis en place afin de mieux surveiller et favoriser la santé et le bien-être de tous les enfants d'Aruba.

93. L'Ordonnance nationale contenant des règles destinées à garantir et à promouvoir la qualité de la prise en charge des enfants est entrée en vigueur le 15 août 2023.

94. Aruba reçoit un soutien technique de l'UNICEF Pays-Bas depuis 2023. En novembre 2024, Aruba lancera une vision nationale sur le soutien à la parentalité et une carte sociale de toutes les agences fournissant un soutien aux parents, car il s'agit d'un outil clef de prévention dans la lutte contre la maltraitance des enfants.

95. La loi relative à la promotion du maintien de la parentalité et du divorce prudent est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024. Cette loi vise à assurer le bien-être des enfants après un divorce par la mise en œuvre d'un plan parental. Le plan parental oblige les parents à conclure des accords sur les soins et l'éducation de leurs enfants, ce qui permet de maintenir la continuité et la stabilité dans la vie des enfants malgré la séparation de leurs parents.

96. Le Gouvernement d'Aruba a désigné le mois d'avril 2024 comme le mois de la sensibilisation à la maltraitance des enfants.

97. Un centre national d'expertise et de traitement pour les victimes de violence en général, y compris les victimes de relations de dépendance, a été créé en collaboration avec l'Alliance européenne des centres de justice familiale et Fier Netherlands. Ce centre, dont l'ouverture est prévue en novembre 2024, offrira des services complets d'examen et de traitement aux victimes. En regroupant tous les services nécessaires dans un seul lieu, le centre vise à rationaliser le processus de soutien et à fournir des soins plus efficaces et mieux coordonnés aux personnes touchées par la violence.

98. En 2022, Aruba a publié son premier document d'orientation en matière d'égalité des sexes, assorti d'un plan d'action et d'un cadre de mise en œuvre, qui comprend une approche multidisciplinaire intégrée pour lutter contre la violence domestique et relationnelle.

99. Aruba dispose d'un bureau des affaires féminines (CEDEHM) chargé de promouvoir l'égalité des sexes sur l'île. Le Bureau joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des mesures clefs du plan d'action accompagnant la Politique nationale en faveur de l'égalité des sexes.

100. Le Bureau des affaires féminines participe avec la Fondation contre la violence relationnelle à des activités de sensibilisation à la violence contre les femmes et les filles, y compris la violence domestique. Le Bureau a organisé une formation de sensibilisation aux questions de genre à l'intention des personnels en formation à l'académie de police.

101. En décembre 2023, le Premier Ministre a publié un arrêté ministériel portant création d'une commission chargée de rédiger un plan d'action pour toutes les parties prenantes responsables du traitement des cas de violence domestique et de la législation connexe.

102. Le Gouvernement travaille également à l'élaboration d'un plan d'application et d'une législation en vue de ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

103. Aruba s'emploie à mettre en place un système national de statistiques plus large, fondé sur les lignes directrices internationales pour la production de statistiques officielles. L'objectif est de produire des données pertinentes, structurées et normalisées afin de contribuer à l'élaboration et au suivi des politiques.

## **Article 15**

### **Droits culturels**

#### **Réponse au paragraphe 30 de la liste de points**

104. S'inspirant du Cadre mondial de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique (2024), un plan national pour l'éducation culturelle et artistique est en cours d'élaboration et concerne tous les types d'établissements de l'enseignement formel. Dans le secteur de l'enseignement formel, les éléments de l'histoire locale et la langue locale, le papiamento, sont également liés à ce plan.

105. En outre, la méthode d'enseignement Whizz-Art, toujours en cours de développement, accorde une attention particulière aux éléments de l'histoire locale.

## **III. Curaçao**

### **A. Renseignements d'ordre général**

#### **Réponse au paragraphe 4 de la liste de points**

106. Après la pandémie de COVID-19, il a été nécessaire de suspendre de nombreuses activités, y compris celles concernant le Plan d'action national pour les droits de l'homme. Les travaux portant sur le Plan reprendront dans un avenir proche. Un projet d'ordonnance nationale est en cours de préparation sur recommandation du Médiateur de Curaçao. Il devrait être soumis pour approbation en 2024. L'institution du médiateur des enfants a été créée en 2020 (voir P.B. 2020, n° 129). Un médiateur des enfants n'a pas encore été nommé mais le Médiateur actuel joue ce rôle.

#### **Réponse au paragraphe 5 de la liste de points**

107. Le projet d'ordonnance sera finalisé en 2024.

#### **Réponse au paragraphe 6 c) de la liste de points**

108. En juillet 2022, le tribunal de première instance a jugé que l'arrêté ministériel de 2020 sur les normes de qualité de l'air était insuffisant pour protéger la communauté. Il a prescrit le respect des normes de l'OMS et exigé que les normes soient fixées par la loi et non par un arrêté ministériel. Par suite, le Gouvernement a modifié l'ordonnance sur les nuisances, en introduisant des normes d'émission contraignantes et en réglementant les activités liées à la pollution de l'air par l'octroi de licences. L'objectif est d'établir des normes d'émission pour l'ensemble du secteur industriel, avec des règles supplémentaires pour les activités sous licence. Un réseau de surveillance de la qualité de l'air sera mis en place, dont les détails seront précisés dans une législation de niveau inférieur.

### Réponse au paragraphe 7 a) à d) de la liste de points

a) Curaçao, bien qu'elle ne soit pas encore signataire de l'Accord de Paris, améliore de manière proactive sa stratégie énergétique. L'île vise à atteindre 50 % d'énergies renouvelables d'ici à la fin de 2024 et à s'appuyer totalement sur les énergies renouvelables d'ici à 2045 dans le cadre de la Blue Planet Alliance. Une feuille de route globale sur les changements climatiques a été adoptée, intégrant des évaluations des risques climatiques dans les domaines économique, social et culturel et mettant fortement l'accent sur la préservation de la culture ;

b) Une stratégie de lutte contre les changements climatiques axée sur des thématiques en rapport avec l'élaboration des politiques a été récemment mise en œuvre. En outre, la préservation de la culture et du patrimoine culturel fait partie intégrante des thématiques sélectionnées dans la feuille de route et la stratégie ;

c) Un système d'alerte précoce multirisque pour les catastrophes naturelles est en place. Le Service météorologique est responsable de ce système et y apporte périodiquement les modifications jugées nécessaires ;

d) L'élaboration des politiques et la coordination des mesures d'adaptation sont centralisées dans le cadre de la Plateforme de Curaçao sur les changements climatiques, qui assure une coordination efficace par l'intermédiaire de l'organisme chargé de la gestion des catastrophes à Curaçao. La préparation aux catastrophes et la gestion de celles-ci sont supervisées par la Direction de la réduction des risques de catastrophes.

## B. Points relatifs aux dispositions générales du Pacte (art. 1<sup>er</sup> à 5)

### Réponse au paragraphe 9 de la liste de points

109. Le 29 novembre 2022, le Médiateur de Curaçao ainsi que d'autres institutions nationales de médiation du Royaume ont organisé une conférence sur la pauvreté dans le Royaume. La conférence a débouché sur des recommandations concernant le renforcement du filet de sécurité sociale, l'amélioration des compétences linguistiques et un meilleur accès à une éducation de qualité pour les enfants, y compris ceux souffrant de déficiences intellectuelles légères. Ces recommandations ont été communiquées au Ministre du développement social, du travail et de la protection sociale en décembre 2022. Pour les faits et les chiffres, voir les tableaux 1 et 2 de l'Annexe.

### Article 2 (par. 2)

#### Non-discrimination

### Réponse au paragraphe 10 de la liste de points

110. Au cours des cinq dernières années, le ministère public de Curaçao n'a engagé aucune poursuite pour violation de l'interdiction de la discrimination.

### Article 3

#### Égalité des droits des hommes et des femmes

111. Curaçao a élaboré un plan national de lutte contre la violence domestique, y compris les diverses formes de violence à l'égard des femmes et des filles, dont la mise en œuvre est en cours. Des cours sur la gestion des dettes, spécialement conçus pour les femmes, sont proposés par le Ministère du développement social, du travail et de la protection sociale.

## C. Points relatifs aux dispositions spécifiques du Pacte (art. 6 à 15)

### Article 6

#### Droit au travail

##### Réponse aux paragraphes 15 et 16 de la liste de points

112. En 2022, la Banque d'offres d'emploi a enregistré 217 demandeurs d'emploi, principalement des jeunes chômeurs. Pour faire face à ce problème, deux initiatives de formation ont été mises en œuvre :

- Le projet de formation sociale obligatoire *Un komienso nobo* s'adresse aux jeunes de 18 à 24 ans qui ont abandonné l'école et leur propose une éducation de base et un travail supervisé assorti d'une allocation. En 2023, 25 participants ont achevé la première phase du projet et sont passés à la seconde ;
- Une initiative publique-privée vise à former de jeunes adultes à l'emploi dans le secteur du tourisme, en pleine croissance, et à améliorer leurs compétences. Cette initiative a permis d'offrir une formation sur le tas, les participants recevant une allocation mensuelle financée par l'Office du tourisme de Curaçao et le Ministère du développement économique, le Ministère de l'éducation, de la science, de la culture et du sport et le Ministère du développement social, du travail et de la protection sociale.

### Article 7

#### Droit à des conditions équitables et satisfaisantes de travail

##### Réponse au paragraphe 18 de la liste de points

113. Curaçao dispose d'un salaire minimum légal, qui est ajusté chaque année en fonction de l'inflation afin de maintenir le pouvoir d'achat et de lutter contre la pauvreté. Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le salaire minimum a été augmenté de 11,2 % pour atteindre 10,70 florins des Antilles néerlandaises (ANG) de l'heure, puis 11,28 florins de l'heure à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce salaire s'applique à tous les travailleurs, y compris le personnel de maison, sans distinction de croyance, de race, de religion, de sexe ou de nationalité.

##### Réponse au paragraphe 19 de la liste de points

114. Le ministère public ne dispose pas de données statistiques concernant le harcèlement sur le lieu de travail.

### Article 8

#### Droits syndicaux

##### Réponse au paragraphe 20 de la liste de points

115. À Curaçao, le droit de former des syndicats est garanti à la fois par les traités internationaux et par la législation nationale. L'article 14 (par. 1, 2 et 3) de l'Ordonnance nationale sur les conflits du travail (*Arbeidsgeschillenlandsverordening* 1946) et l'Ordonnance nationale sur les conventions collectives (*Landsverordening Collectieve Arbeidsovereenkomsten*) s'appliquent dans le secteur privé. La loi définit comment les syndicats peuvent démontrer qu'ils représentent la majorité d'une catégorie spécifique de salariés, et les employeurs sont tenus par la loi de reconnaître ces syndicats comme partenaires de négociation. En cas de litige concernant la représentation, un référendum peut être organisé. Des règles analogues pour le secteur public sont définies dans la législation nationale et dans la Convention (n° 151) de l'OIT sur les relations de travail dans la fonction publique.

116. Curaçao reconnaît le droit de grève. Il est important d'agir rapidement et efficacement pour prévenir les grèves. Lorsqu'une grève est imminente, une procédure d'injonction provisoire peut être engagée. Le tribunal peut prendre en compte toutes les conséquences potentielles, y compris les effets négatifs, dans sa décision. Le droit de grève est un droit essentiel des travailleurs qui doit être respecté, mais pas à n'importe quel prix.

## Article 9

### Droit à la sécurité sociale

#### Réponse au paragraphe 21 de la liste de points

117. Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer l'adéquation et l'accessibilité du système de sécurité sociale :

- Accessibilité : La Banque des assurances sociales (SVB) est située au centre de l'île, ce qui en facilite l'accès. Elle propose également un site Web convivial pour l'accès à distance aux informations et soutient les clients par courrier électronique, par téléphone et via les médias sociaux ;
- Conformité et équité : La SVB veille à ce que les prestations d'assurance sociale, y compris les prestations d'invalidité liée au travail et l'aide spécialisée aux personnes handicapées, soient versées en toute légalité, dans le respect des normes juridiques. Les prestations sont uniformes à l'échelle nationale afin de promouvoir l'équité ;
- Évaluation récente : En juillet 2023, une étude a évalué les prestations de sécurité sociale à Curaçao dans le cadre de l'accord « Landspakket », qui vise à améliorer le niveau de vie des groupes vulnérables. Les ajustements proposés sont en attente de l'approbation du Gouvernement et pourraient conduire à de futures améliorations du système de sécurité sociale.

118. L'ensemble de ces efforts témoignent de la volonté d'offrir un système de sécurité sociale réactif et efficace.

## Article 10

### Protection de la famille et de l'enfant

#### Réponse au paragraphe 22 de la liste de points

119. À Curaçao, l'expression « violence domestique » englobe la violence dans les relations familiales et amoureuses, ainsi que la maltraitance des enfants et des personnes âgées. Le ministère public collabore avec diverses agences pour poursuivre les infractions et soutenir les victimes, ce qui témoigne de la volonté de lutter contre la violence selon une approche globale. Pour les faits et les chiffres, voir le tableau 3 de l'Annexe.

120. En 2017, le ministère public de Curaçao a mis en œuvre des lignes directrices pour la détection de la violence relationnelle et les poursuites en la matière, en veillant à la collaboration entre les services de police, les procureurs et les partenaires tels que le service de probation. Ces lignes directrices sont régulièrement mises à jour et évaluées. Un procureur spécialisé est chargé des affaires concernant la violence relationnelle, la maltraitance des enfants et les délits sexuels, et des séances d'information sont organisées à l'intention du personnel chargé de l'application de la loi. Les collaborations avec les ONG comprennent des campagnes de sensibilisation sur des thèmes tels que « No mas, No more ». Le Service des poursuites a contribué au plan national de lutte contre la violence domestique ou relationnelle et la maltraitance des enfants et a organisé des conférences sur les typologies de délinquants et les affaires d'infractions sexuelles. Il s'est associé au Partenariat pour la sécurité de la communauté de Curaçao (*Veiligheidshuis Curaçao*) pour mener une campagne de prévention de la maltraitance des enfants. En outre, un service centralisé de conseil et de signalement de cas de violence domestique et de maltraitance d'enfants, *Protehami*, a été créé au sein de la nouvelle entité de mise en œuvre de l'aide à la jeunesse (UOJZ), améliorant ainsi l'efficacité et la communication entre les organisations impliquées. Le ministère public continue de nouer des partenariats avec ces agences. Une nouvelle ordonnance nationale sur

la lutte contre la maltraitance d'enfants et la violence dans les relations est en cours de préparation (*Landsverordening Kódigo di Protekshon*).

### **Réponse au paragraphe 23 de la liste de points**

121. Curaçao n'est pas partie à la Convention sur les réfugiés et n'accorde pas le statut de réfugié tel que défini par la Convention. Toutefois, l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) prévoit une procédure pour offrir une protection aux personnes qui en ont besoin. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de demande de regroupement familial pour les bénéficiaires de la protection au titre de l'article 3 de la CEDH. On a enregistré un ou deux cas de familles demandant une protection, mais elles étaient déjà sur l'île, de sorte qu'il n'y a pas de statistiques spécifiques sur les demandes de regroupement familial ou les approbations dans ce contexte.

## **Article 11**

### **Droit à un niveau de vie suffisant**

#### **Réponse au paragraphe 24 de la liste de points**

122. Il existe 12 prestations sociales pour les chômeurs et autres groupes vulnérables (personnes handicapées), accordées par le Gouvernement. Elles figurent au tableau 4 de l'Annexe.

## **Article 12**

### **Droit à la santé physique et mentale**

#### **Réponse au paragraphe 27 de la liste de points**

123. La SVB dispose de départements spécialisés pour les achats, le rapport coût-efficacité et la légalité en matière de soins de santé, tout en maintenant l'accessibilité pour tous. Les accords de qualité conclus avec les professionnels de la santé garantissent le respect des normes de service et exigent une formation continue. Les principes du « certificat de besoin » sont appliqués pour éviter une expansion inutile des soins de santé, en promouvant l'efficacité dans la planification des capacités et l'allocation des ressources. Outre les professionnels de santé originaires du Royaume des Pays-Bas, Curaçao bénéficie d'un pool diversifié de professionnels de santé d'Amérique du Sud et des Caraïbes, ce qui permet d'atténuer les pénuries locales et d'assurer la continuité et la qualité des soins.

124. Plusieurs stratégies ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès aux soins des personnes âgées et des personnes ayant des besoins médicaux :

- Assurance maladie de base élargie : les personnes âgées bénéficient de prestations supplémentaires, notamment d'une couverture pour les lunettes, les soins dentaires et les appareils d'assistance, le but étant de répondre aux besoins spécifiques en matière de soins de santé liés au vieillissement ;
- Services de soins à domicile et de transport : les soins médicaux à domicile et le transport vers les prestataires de soins de santé sont disponibles pour les personnes ayant des besoins médicaux ;
- Utilisation efficace des pensions dans les établissements de soins : pour les personnes âgées résidant dans des établissements sous contrat avec la SVB, une partie de leur pension de vieillesse est directement affectée à la couverture des besoins de soins non médicaux, ce qui garantit une utilisation efficace de ces fonds pour leur bien-être.

## **Articles 13 et 14**

### **Droit à l'éducation**

#### **Réponse au paragraphe 28 de la liste de points**

125. Le Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports a élaboré un document d'orientation intitulé « Les personnes sans papiers dans l'éducation », qui vise à rendre l'éducation accessible à tous. Anticipant l'approbation de ce document, le Ministre a demandé aux établissements de délivrer des diplômes aux élèves qui ont réussi dans toutes les matières, quel que soit leur statut.

126. À la fin de 2023, le Ministre a transmis au Parlement le « Plan d'amélioration de l'éducation pour 2023-2028 », qui vise à remédier à la pénurie d'enseignants dans l'enseignement primaire et secondaire. Le Ministère a révisé les objectifs pédagogiques dans l'enseignement secondaire, la loi devant être promulguée prochainement, ce qui aura une incidence sur l'adaptation des programmes dans l'enseignement général et professionnel. Une quarantaine de programmes d'enseignement professionnel ont été mis à jour et intègrent le contenu relatif aux droits de l'homme. La révision des objectifs pédagogiques dans l'enseignement primaire devrait commencer plus tard, en 2024.

## **Article 15**

### **Droits culturels**

#### **Réponse au paragraphe 30 de la liste de points**

127. Le Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports, travaillant en collaboration avec des ONG, élabore des documents sur l'histoire et le patrimoine culturel en papiamento et en anglais, destinés au grand public et aux établissements scolaires, dont la mise en circulation est prévue pour la fin de l'année 2024. Bien qu'il existe des différences culturelles entre Aruba, Saint-Martin (partie néerlandaise) et Curaçao, cette dernière partage des ressources avec ses voisins. Le Museo Tula, une fondation subventionnée par le Gouvernement, crée du matériel éducatif sur l'esclavage et propose des activités de sensibilisation à cette thématique qui se poursuivront en 2024. Curaçao reconnaît le papiamento, le néerlandais et l'anglais comme langues officielles, l'espagnol étant largement parlé. En août 2023, la première école primaire anglophone de l'île a ouvert ses portes, complétant ainsi les écoles qui dispensent un enseignement en néerlandais et en papiamento. L'Institut des langues nationales, créé fin 2023, supervise la politique linguistique multilingue nationale.

## **IV. Saint-Martin (partie néerlandaise)**

### **Renseignements d'ordre général**

#### **Réponse au paragraphe 4 de la liste de points**

128. Saint-Martin (partie néerlandaise), qui est une petite île, dispose de capacités humaines et financières limitées. Néanmoins, en novembre 2022, Saint-Martin a adopté une Vision nationale du développement pour 2020-2030 afin de répondre et de s'adapter de manière adéquate aux changements actuels et futurs des conditions socioéconomiques locales et des conditions du marché dans l'économie régionale et mondiale. Cette vision permettra d'aligner les actions des pouvoirs publics sur les obligations internationales afin d'aller de l'avant. La Vision 2030 de Saint-Martin (partie néerlandaise) est fondée sur les objectifs de la Constitution de Saint-Martin, dont la finalité est de promouvoir une société qui croit en la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la gestion saine de l'environnement, tout en intégrant la résilience économique.

129. En outre, plusieurs ministères se sont dotés de plans d'action pour la mise en œuvre des droits de l'homme qui relèvent de leur mandat. Par exemple, un plan d'action en faveur des droits de l'enfant a été élaboré et privilégie des activités portant sur la participation des

jeunes, la prévention de la maltraitance et la lutte contre ce phénomène, ou encore le développement de programmes extrascolaires. Plusieurs ministères ont participé à l'élaboration du plan d'action pour l'enfance, ce qui montre également qu'il y aura une coopération interministérielle pour la mise en œuvre des droits de l'enfant. Un projet de décret national (*landsbesluit*) portant création d'un comité national des droits de l'enfant est en attente d'approbation.

### Réponse au paragraphe 5 de la liste de points

130. Saint-Martin (partie néerlandaise) reste attaché au respect des principes des droits de l'homme, malgré les défis auxquels il est confronté en tant que pays le plus récent et le plus petit du Royaume des Pays-Bas. Depuis sa création en 2010, Saint-Martin (partie néerlandaise) s'est attaché à renforcer les institutions et les capacités. Les questions relatives aux droits de l'homme sont coordonnées par la plateforme des droits de l'homme, un groupe de travail interministériel chargé de la surveillance et de l'établissement de rapports. Grâce à cette plateforme, Saint-Martin a observé et mis en œuvre avec diligence les principes fondamentaux des droits de l'homme dans ses cadres directifs. En dépit des défis particuliers auxquels doivent faire face les petits États insulaires comme Saint-Martin, le pays continue à travailler à la réalisation des droits de l'homme, en abordant les principales problématiques avec l'aide d'experts au sein du système des Nations Unies par le biais de la formation et de l'échange de bonnes pratiques.

131. En outre, la Constitution de Saint-Martin (partie néerlandaise) est fondée sur les principes démocratiques et l'état de droit, et garantit la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour toutes les personnes relevant de sa juridiction. La Constitution interdit explicitement la discrimination fondée sur divers motifs et protège contre toute action qui porte atteinte à l'exercice des libertés fondamentales. En outre, Saint-Martin reconnaît qu'il lui incombe d'adhérer aux normes internationales, notamment aux dispositions de la Convention (n° 111) de l'OIT sur la discrimination en matière d'emploi et de profession. De plus, le pays travaille activement à l'élaboration d'un cadre global en matière de droits de l'homme, ce qui souligne sa volonté de protéger et de promouvoir ces droits aux niveaux national et international.

## Article 10

### Protection de la famille et de l'enfant

#### Réponse au paragraphe 22 de la liste de points

#### Violence domestique

##### Mesures

132. Pour lutter contre la violence domestique, la maltraitance d'enfants et la violence fondée sur le genre, Saint-Martin (partie néerlandaise) a mis en place des procédures réglementaires juridiques, sociales et des mesures de protection à appliquer en fonction de la gravité de l'acte violent. L'élaboration de ces procédures s'est faite selon une démarche communautaire et intégrée impliquant de multiples parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, ce qui a favorisé une approche holistique de la lutte contre la violence fondée sur le genre.

133. Saint-Martin (partie néerlandaise) reconnaît qu'il importe de protéger les femmes et leurs enfants mineurs victimes de violence fondée sur le genre et continue de voir l'intérêt d'un centre d'accueil. Dans cet environnement, les familles bénéficient d'un soutien, d'une orientation individuelle et de conseils qui leur donnent les outils nécessaires pour planifier leur avenir. D'autre part, grâce au programme de formation *Safe Home*, les auteurs d'infractions se voient proposer des conseils, des techniques pour la gestion de la colère, une médiation et des thérapies pour remédier à leur comportement négatif, ce qui réduit les risques de récidive.

134. Conscient de l'escalade de la violence domestique après l'ouragan Irma (2017) et pendant la pandémie de COVID-19 (2019), Saint-Martin (partie néerlandaise) a lancé une « formation de base au désarmement par l'autodéfense » visant à renforcer l'autonomie des

femmes. Ce programme en cours s'attache à améliorer les techniques d'autodéfense, à prévenir la victimisation et à favoriser une prise de conscience. Bien accueilli par le public, il continue de faire l'objet d'une forte demande. En raison de l'intérêt manifesté par la population plus jeune, on envisage de proposer ce programme aux jeunes filles.

135. L'expression dramatique par le biais du mime permet d'avoir des discussions ouvertes avec les adolescents sur la violence dans les fréquentations. Cet outil bien accueilli est utilisé dans la plupart des établissements secondaires pour s'assurer que l'ensemble de la population scolaire est impliquée. En outre, une campagne de communication sur les fréquentations des adolescents et la violence fondée sur le genre est diffusée sur les plateformes de médias sociaux.

#### **Données**

136. Safe Haven, une fondation à but non lucratif, apporte un soutien essentiel aux femmes et à leurs enfants mineurs victimes de violence domestique, en leur offrant un hébergement gratuit, des conseils et des services de soutien. En 2022, Safe Haven accueillait au total quatre femmes et huit enfants. En 2023, Safe Heaven n'accueillait qu'une personne et quatre enfants bénéficiant d'une prise en charge.

#### **Maltraitance d'enfants**

##### **Mesures**

137. En octobre 2023, le Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports a réaffirmé son engagement en faveur de la protection de l'enfance en prolongeant un memorandum d'accord consacré aux droits de l'enfant. Cette décision traduit la volonté du Gouvernement de créer un environnement où les droits des enfants sont prioritaires et protégés, afin que chacun d'eux puisse grandir, apprendre et s'épanouir sans crainte ni entrave.

138. En outre, une campagne en faveur des droits de l'enfant a été organisée en 2023 et a mobilisé 500 étudiants, illustrant une démarche proactive pour promouvoir la sensibilisation à ces droits et leur défense. De plus, en réponse aux défis posés par les catastrophes naturelles, comme l'ouragan Irma en 2017, le tribunal des tutelles a collaboré avec l'UNICEF Pays-Bas pour établir un protocole inter-îles pour l'évacuation, l'arrivée et le retour des enfants non accompagnés et de ceux qui ont besoin de services de protection. La finalisation d'un protocole d'accord avec la police sur la préparation et la réponse aux catastrophes et l'opérationnalisation du protocole inter-îles se poursuivent et restent une priorité.

139. La collaboration avec l'UNICEF a permis la mise en place du Programme de soutien à la parentalité positive et la publication du magazine Growing up Safe. Le Programme de soutien à la parentalité positive est une formation dispensée par des professionnels de la protection de l'enfance portant sur des stratégies innovantes d'engagement parental – le but étant de pouvoir proposer au public des cours de parentalité plus accessibles. Le magazine Growing up Safe est un outil de communication entre le Groupe de travail sur la protection de l'enfance du Gouvernement de Saint-Martin (partie néerlandaise) et l'UNICEF Pays-Bas, qui permet de diffuser les connaissances, les expériences et les meilleures pratiques auprès des professionnels travaillant avec les enfants et auprès du grand public.

#### **Données**

140. Le tribunal des tutelles de Saint-Martin (partie néerlandaise) est l'autorité centrale en matière de protection de l'enfance et supervise le signalement et la gestion des cas de maltraitance d'enfants. Au fil des ans, le nombre de cas signalés a augmenté, passant de 61 en 2021 à 84 en 2022. Ces cas couvrent diverses formes de maltraitance et mettent en évidence une tendance préoccupante à la négligence grave et au non-respect des responsabilités parentales. Afin de lutter contre ce phénomène, le tribunal des tutelles utilise des outils d'analyse de risque spécifiques pour classer et évaluer l'urgence de chaque cas, le but étant d'améliorer la gestion et le signalement des incidents liés à la protection de l'enfance. Toutefois, des problèmes persistent, notamment du fait que beaucoup de cas ne sont pas signalés, en particulier ceux impliquant des atteintes ou des violences sexuelles, ce qui contribue à des lacunes importantes dans la collecte des données.

141. Face à ces défis, le tribunal des tutelles est déterminé à faire progresser la protection de l'enfance par le biais de programmes de formation et d'initiatives visant à gérer efficacement les cas de maltraitance et de négligence. Il s'agit notamment de permettre une connaissance approfondie des différentes formes de maltraitance, de fournir des instructions détaillées sur la conduite d'évaluations des risques et de favoriser une compréhension des responsabilités légales. En outre, des initiatives clefs telles que les méthodes de repérage et de prise en charge des enfants sont mises en œuvre afin de permettre une identification précoce et de fournir le soutien psychosocial nécessaire aux enfants touchés. Malgré ces efforts, il est urgent de mettre en place un système de signalement centralisé afin de normaliser le processus de signalement et de garantir que tous les cas de maltraitance et de violence sont enregistrés avec précision. Un tel système permettrait une prise de décisions plus éclairée, une meilleure allocation des ressources et des stratégies d'intervention plus efficaces pour protéger les enfants et les personnes vulnérables à Saint-Martin.

Figure 1

### Signalements relatifs à la maltraitance d'enfants en 2021 et 2022

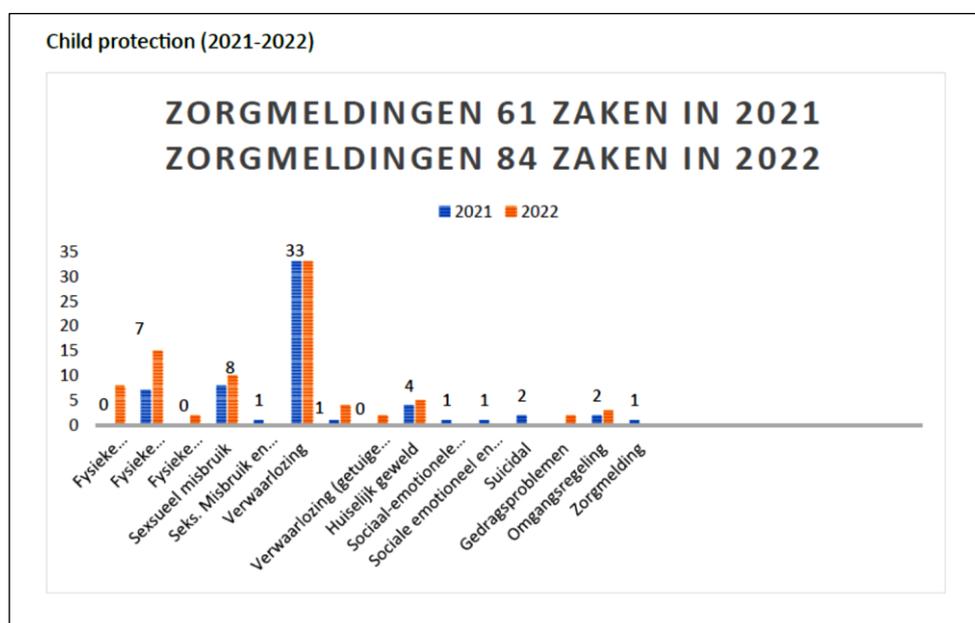
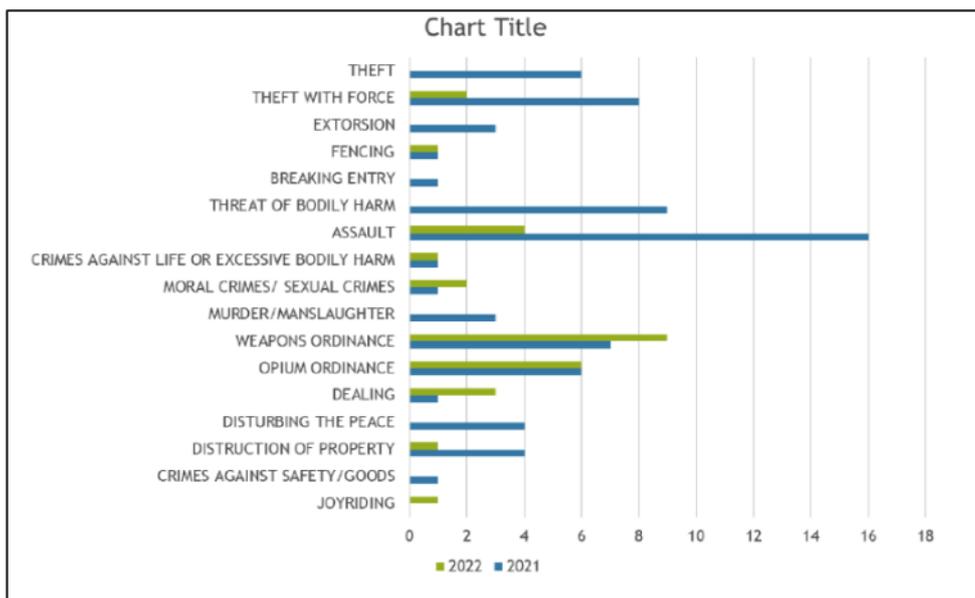


Figure 2

### Incidents relatifs à la délinquance juvénile, par type



## **Article 15**

### **Droits culturels**

#### **Réponse au paragraphe 30 de la liste de points**

142. Le système éducatif de Saint-Martin (partie néerlandaise) est structuré de manière à offrir aux enfants la possibilité de suivre un enseignement en anglais ou en néerlandais. Ce dispositif traduit un engagement en faveur de la diversité linguistique, les élèves ayant ainsi la possibilité d'apprendre dans une langue qui correspond à leur milieu culturel. Le système offre une certaine souplesse en ce qui concerne le programme d'études, les normes d'évaluation et les parcours éducatifs, ce qui permet aux élèves de se préparer à poursuivre leurs études dans des cadres régionaux et internationaux tels que le Caribbean Examinations Council (CXC), les systèmes hollandais, américain ou canadien. Les préférences des parents quant au niveau secondaire du système éducatif et les considérations relatives à l'appartenance religieuse façonnent également le paysage éducatif, contribuant à un environnement d'apprentissage varié et inclusif.

143. Saint-Martin (partie néerlandaise) préserve activement son histoire locale et son patrimoine culturel grâce à des initiatives menées par les ministères de la culture et des sports. L'accent est mis sur l'engagement des jeunes dans des activités sportives et culturelles, y compris la participation aux activités périscolaires en lien avec le programme de l'UNESCO sur le patrimoine culturel immatériel. Ce programme permet aux jeunes d'explorer leur patrimoine culturel et de promouvoir les pratiques traditionnelles propres à Saint-Martin. En outre, l'île commémore des journées nationales telles que la Journée du Drapeau et la Journée de la Constitution, ce qui met en relief les jalons historiques et renforce leur importance culturelle. Ces célébrations favorisent la cohésion de la communauté, l'adhésion à un récit commun et un sentiment collectif d'identité et d'appartenance.

---